

# Agence Immobilière MARIN

----- Depuis 1988 -----

# LES HONORAIRES DE TRANSACTION IMMOBILIERE POUR 2023 SONT COMPRIS DANS LES PRIX AFFICHES ET SONT A LA CHARGE DU VENDEUR

Avis de valeur simple	180 €
Jusqu'à 45000 €	forfait de 4000 €
De 45 000 à 90 000 €	9 %
De 90 000 à 135 000 €	8 %
De 135 000 à 180 000 €	7 %
<b>Au-dessus de 180 000 €</b>	6 %

## A savoir

### Acheteurs

Vous incombent les taxes et frais de notaires en sus des prix annoncés.

#### Vendeurs

Vous devez fournir - un état parasitaire

- un diagnostic amiante
- état d'accessibilité au plomb
- le D.P.E.
- le diagnostic électrique
- -l'état des risques naturels
- -le rapport de l'assainissement non collectif

ABSENCE DE GARANTIE FINANCIERE, NON DETENTION DE FONDS AUTRE QUE SA REMUNERATION (Art 38 de la loi n°2010-853) du 23 juillet 2010